



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N°2012-136 du 2 octobre 2012

OBJET : Zone d'activités de PONT LA LAME – Vente d'un délaissé à la SCI LBLAME

Rapporteur : M. le Président

Le 02 octobre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 26 septembre 2012, en la salle du Conseil sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31 jusqu'à la délibération n°2012-120
32 à partir de la délibération n° 2012-121 et jusqu'à la délibération n° 20102-144
31 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de pouvoirs : 1 jusqu'à la délibération jusqu'à la délibération n° 2012-144
2 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de votes : 32 jusqu'à la délibération n° 2012-120
33 à partir de la délibération n° 2012-121

M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Renée PETELET, M. Yvon AIGUIER, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2012-121), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n° 2012-144) Mme Claude JIMENEZ, Mme Mirelle FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIOMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de développement économique,

Vu la délibération n°2009-075 du 6 août 2009 arrêtant le prix de vente des délaissés inconstructibles à 18,00 € ht/m²,

Considérant la demande de la SCI LBLAME d'acquérir une bande inconstructible d'une superficie de 551 m² située entre son terrain et la route nationale,

Considérant que ce terrain ne présente aucune utilité pour la Communauté de Communes, mais qu'il permettra à l'entreprise, moyennant la réalisation d'un mur de soutènement, d'améliorer les stockages et les circulations autour de son bâtiment,

Vu l'avis favorable des membres de la commission Développement économique en date du 30 août 2012,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 4 septembre 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à effectuer toute opération et à signer tous documents nécessaires à la vente à la SCI LBLAME d'un délaissé inconstructible d'une superficie de 551 m² au prix de 18,00 € ht/m², soit 9 918,00 € ht, tel qu'il est défini selon le bornage par le cabinet MAYNADIER-DUCHATEL, géomètre-expert, et qu'il figure au plan annexé,
- Précise que tous les frais afférents à cette vente, et en particulier le bornage et la division cadastrale seront à la charge de l'acquéreur,
- Précise que l'acquéreur fera son affaire et assumera l'entière responsabilité de la tenue du talus de soutènement de la Route nationale n° 94 au droit du terrain cédé.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : **05 OCT. 2012**

Date affichage : **09 OCT. 2012**